

**Instruction n° DGOS/RH3/MEIMMS/2013/410 du 17 décembre 2013  
relative aux mesures d'amélioration des conditions de travail des  
personnels des établissements de santé et d'accompagnement social de  
la modernisation des établissements de santé éligibles au fonds  
d'intervention régional**

17/12/2013

Ce texte vise à "rappeler les principes généraux applicables dans le cadre de l'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé publics et privés (lucratifs et non lucratifs) et les mesures qui peuvent faire l'objet d'un financement au titre du fonds d'intervention régional". Il évoque notamment le fonctionnement des dispositifs des aides individuelles, des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail, ainsi que les modalités de pilotage de la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.